

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT HILAIRE DU MAINE

~~EXTRAIT~~  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 29 septembre 2015  
Nombre de Conseillers en exercice : 14, présents : 11, votants : 11

L'an deux mil quinze, le 06 octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian QUINTON, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. QUINTON Christian, Maire  
Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine, M. GUYOT Bruno, M. MORAND Hervé, adjoints  
Mme BALU Stéphanie, M. BETTON Amand, Mme CHILOU Laurence,  
M. GARNIER Arnaud, Mme GOURNAY Christelle, Mme MICHINEAU Estelle,  
M. ROINÉ Stéphane

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme CEZARD Dominique,

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme GONTHIER Viviane, M. HATTE Valéry

Mme GOURNAY Christelle a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**2015-95 Permis Exclusif de Recherches Minières d'Olivet (PERM d'Olivet)**

Monsieur GUYOT indique qu'une société, SGZ France, demande l'autorisation de réaliser une prospection minière sur différentes communes. Les recherches serviront à déterminer le type de minéraux présents sur les 26 communes du territoire concerné.

Si le conseil municipal ne se prononce pas, son silence vaudra acceptation.

Les recherches seront concentrées sur la commune d'Olivet et quelques zones alentours.

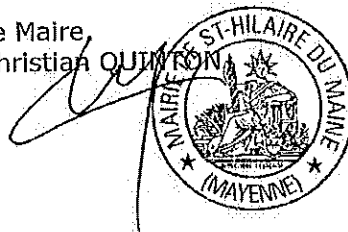
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et avec 9 votes contre et 2 abstentions :

- **Émet un avis défavorable à ce PERM d'Olivet.** Par principe de précaution et car n'ayant pas assez d'éléments pour se positionner, et par manque de temps pour étudier le sujet.

Fait et délibéré à Saint Hilaire du Maine,  
le 12 octobre 2015

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Christian QUINTON



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215302266-20151006-20151006-95-DE

Acte certifié exécutoire

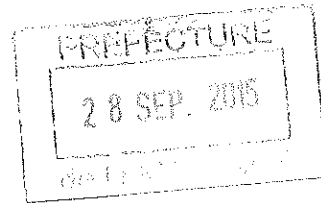
Réception par le préfet : 13/10/2015

Publication : 13/10/2015

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



15 rue du Prieuré - 53 240 Placé  
Tél. : 02 43 69 84 70 - Fax : 02 43 69 40 76  
[mairie.place@wanadoo.fr](mailto:mairie.place@wanadoo.fr)



Préfecture de la Mayenne  
Direction de la Réglementation  
des libertés publiques  
Bureau des procédures environnementales  
et foncières  
A l'attention de Madame Isabelle HUIGNARD  
46 rue Mazagran  
CS 91507  
53015 LAVAL

Placé, le 24 septembre 2015

**Objet :** permis exclusif de recherches des mines « Permis d'Olivet »

Nous vous informons que suite à la lecture du dossier portant sur le « Permis d'Olivet » déposé par la société SGZ FRANCE, nous ne pouvons en l'état émettre un quelconque avis sur le projet de demande de ladite société en vue de l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines.

En effet, la localisation exacte des sondages sur notre commune n'étant pas connue à ce stade de la procédure, qui concerne uniquement le titre minier, nous ne souhaitons pas nous prononcer. Nous sommes dans l'attente de précisions sur la situation précise des recherches.

Nous vous prions d'agréer, nos respectueuses salutations.

Le Maire,  
Patricia GONTIER.



53410

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
Conseil Municipal

Séance du 18 septembre 2015

**Objet : Permis de recherches de mines**

Convocations adressées le 14 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix huit septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – PRINCE – JARRY – HELAINE - BLAIN – BENEFIX – Mmes – GEMIN – POIRIER – LEROUX - AUBRY

Absents excusés : Mmes VERON, VETTIER

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

La préfecture de la Mayenne a transmis le 31 août 2015 un dossier arrivé à la mairie le 10 septembre 2015 relatif à un permis exclusif de recherches de mines intitulé « Permis d'Olivet » pour avis.

Cette demande est présentée par la société SGZ France en vue de l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines portant sur 26 communes du département dans un quadrilatère allant de Vautorte à Saint-Cyr-le-Gravelais. Les substances faisant l'objet de la demande pour une durée de 5 ans sont : l'Antimoine, l'Or, l'Argent, le Plomb, le Zinc, le Germanium, l'Indium et les substances connexes pouvant être associées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Jean-Louis DEULOFEU**

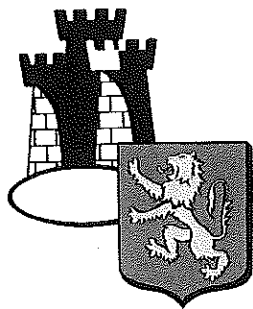
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300450-20150918-2015\_09\_D14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

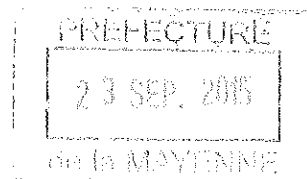
Publication : 24/09/2015



Mairie de LA GRAVELLE  
53410 LA GRAVELLE

Tél. 02 43 37 57 92  
Fax 02 43 37 51 00

La Gravelle,  
Le 18/09/2015



M. le Maire de La Gravelle

à

M. le Préfet de la Mayenne  
Bureau des procédures  
Environnementales et foncières

Objet : permis exclusif de recherches de mines « permis d'Olivet »

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu de vos services le 10 septembre un courrier et un CD ROM concernant le dossier de demande présentée par la société SGZ France en vue de l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines portant sur 26 communes du département.

Je vous informe que je n'ai aucune observation particulière à formuler vis-à-vis de ce dossier.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,  
Nicolas DEULOFEU



**MAIRIE**  
**LAUNAY-VILLIERS**  
**53410**  
**(Mayenne)**

☎ 02 43 37 54 69

FAX 02 43 01 81 38

mairie.launay.villiers@wanadoo.fr

PRÉFECTURE DE LA MAYENNE

Direction de la Règlementation et des Libertés Publiques

Bureau des procédures environnementales et foncières

46 rue Mazagran CS 91507

53015 LAVAL CEDEX

Objet : Permis exclusif de recherches de mines « permis d'olivet »

Affaire suivie par : HUIGNARD Isabelle

Monsieur le Préfet,

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler pour notre commune qui limiteraient les possibilités de recherche minière par la société SGZ de France.

Nous vous souhaitons une bonne réception, et vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à LAUNAY-VILLIERS,

Le 13 octobre 2015

Le maire, Luc MAËS



*Luc Maës*